Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Prestation Compensatoire

Par noisette

Bonjour à tous,

je viens vers vous car je me retrouve dans une situation relativement compliquée.

Il y a 5 ans ma mère a mis mon père à la porte (changement de serrure,etc) donc aucune possibilité pour lui de récupérer ses affaires ou autre.

Une demande de divorce de la part de ma mère a été faite pour faute prétendant un abandon de famille .
Mon père a perdu son travail suite à cela car elle ne l'a pas laissé reprendre ses outils de travail qui lui étaient indispensables...

Mon père s'est retrouvé dans une situation délicate mais a réussi à reprendre sa vie en main en se trouvant une nouvelle compagne.

Ma mère lors du divorce a réclamé une prestation compensatoire qui a été accordée par le juge. mon père étant au RSA il ne pouvait pas la payer donc celle ci a été mise en suspend jusqu'à maintenant.

Aujourd'hui il perçoit une retraite et est convoqué à une conciliation. Il est notifié dedans que sa retraite va être ponctionnée pour payer la somme dûe.

Mon père n'a aucun bien, alors que ma mère a gardé tous les meubles, voitures, et la maison qu'elle a vendu (mon père n'a rien touché dessus).

Il est par conséquent bien moins fortuné qu'elle depuis 5 ans; et c'est à lui de payer. Je suis scandalisée.

Surtout, je dois ajouter que pour faire valoir ses droits, ma mère a fait faire de fausses attestations faisant valoir que mon père était parti de son plein gré. Nous comptons porter plainte contre ses personnes pour faux témoignage.

Je souhaiterais savoir si un recours est possible? Mon père est il contraint de payer une somme si conséquente (plus de 20000 euros).

Je souhaite me rendre à la conciliation afin d'apporter mon témoignage au juge.